

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 novembre 2024

REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES FAUTEUILS ROULANTS PAR L'ASSURANCE
MALADIE - (N° 626)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
M. Peytavie

ARTICLE 1ER BIS

À la seconde phrase, substituer aux mots :

« s'attelle à tracer des pistes »,

les mots :

« propose des solutions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.